

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération n°049_260427**Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés - Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant.**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 21 avril 2026, dématérialisée et affranchie le 21 avril 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ⁴ M. Imran HATTEEA Mme Eliana NARCISSE M. Mickaël CHAMAND ¹⁻³ Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE ¹ M. Joël LALLEMAND M. Jean Michel FLORENCY Mme Françoise GASTRIN M. Pascal DORSEUIL ¹⁻³ Mme Rose Méry CORENTHY M. Mathieu MAILLOT Mme Marine MOURGAPIN M. Saad AKHOONE ¹ Mme Jessica NARBE M. Eddy LALLEMAND M. Philippe VIRIN M. Sully AVRIL Mme Marie-Andrée MESSIRA M. Jimmy DORSEUIL Mme Emmanuelle DELAHAYE M. Jean-Fabien NACHIAR ¹⁻³ M. Hugo GERARD M. Michel Ange MAILLOT Mme Frédérica VICTOIRE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Claudie TECHER Mme Christelle LEPINAY- MARIMAO M. Olivier CHAMAND Mme Marie Clarisse FRANCOISE Mme Agnès PAYET Mme Anne-Gaëlle LEPINAY Mme Juliana BLAIN M. Jérémy TURPIN Mme Laura RIVIERE M. Louis Bertrand GRONDIN Mme MANGUE Corinne ¹ Mme Olivia DIJOUX M. Teddy HOAREAU Mme Mathilde ROGER M. Fabrice HOARAU Mme Caroline Marie Erika TRAJEAN	Mme Yannicke SEVERIN M. Cyrille HAMILCARO ²	M. Sylvain ARTHEMISE Mme MANGUE Corinne	

¹N'ont pas pris part au débat ni au vote de la délibération n°53 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont.

²N'a pas pris part au vote de la délibération n°53 au titre de la procuration donnée à Mme Corinne MANGUE

³N'ont pas pris part au débat ni au vote des délibérations n°53 à 62 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont.

⁴N'a pas pris part au débat ni au vote des délibérations n°54 à 58 et s'est retirée de la salle des délibérations en amont.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Jessica NARBE a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°39	43	2	0	0	37	0	8
Pour les délibérations n°40 à 42	43	2	0	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°43	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°44	43	2	0	0	37	6	2
Pour la délibération n°45	43	2	0	0	37	0	8
Pour la délibération n°46	43	2	0	0	37	6	2
Pour la délibération n°47 à 48	43	2	0	0	43	0	2
Pour la délibération n°49 à 50	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°51	43	2	0	0	39	0	6
Pour la délibération n°52	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°53	37 ^A	1	7	0	38	0	0
Pour les délibérations n°54 à 58	39 ^B	2	4	0	41	0	0
Pour la délibération n°59 à 62	40 ^C	2	3	0	42	0	0
Pour la délibération n°63	43	2	0	0	6	2	37
Pour la délibération n°64	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°65	43	2	0	0	45	0	0

37^A Mesdames Dominique AMAZINGOI-RIVIERE et Corinne MANGUE, messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL, Monsieur Saad AKHOONE et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote de la délibération n°53.

39^B Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN, messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote des délibérations n°54 à 58.

40^C Messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote des délibérations n°59 à 62

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



	Conseil municipal – Séance du 27 avril 2026 Délibération n°049_260427	DIRECTION GENERALE DES SERVICES
	RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS, DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT	

A) RAPPORT DE PRÉSENTATION

Par délibération n° 057_250528 du 28 mai 2025, le Conseil municipal a arrêté le principe de l'adhésion de la Ville de Saint-Louis au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, ci-après dénommé « RFVAA ».

Il convient désormais de compléter ce dossier afin de permettre l'effectivité de cette adhésion et la représentation régulière de la collectivité au sein du réseau.

Le RFVAA demande, dans ses documents d'adhésion, qu'une délibération mentionne expressément l'adhésion de la collectivité, la désignation d'un élu représentant et l'engagement de verser la cotisation annuelle. Le réseau admet également qu'un suppléant puisse être désigné, y compris lorsqu'il s'agit d'un professionnel de la collectivité.

Dans ce cadre, il est proposé au nouveau Conseil municipal de confirmer l'adhésion de la Ville au RFVAA, de désigner un représentant titulaire parmi les élus municipaux et, selon le choix retenu par l'assemblée et d'autoriser Madame la Maire à désigner par arrêté un suppléant relevant de l'administration communale.

Cette formalisation permettra à la Ville de participer pleinement à la vie du réseau, d'accéder à ses ressources et à ses temps d'échanges, et de poursuivre la structuration de sa politique locale en faveur du bien vieillir.

Il est précisé que l'adhésion de la ville est déjà opérationnelle depuis 2025 et que la cotisation afférente a été réglée.

B) DÉLIBÉRATION

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : de compléter la délibération de principe adoptée le 28 mai 2025 afin de satisfaire aux exigences formelles du RFVAA ;

Article 2 : de désigner Madame Rose-Méry CORENTHY en qualité de représentant titulaire de la Ville auprès du RFVAA ;

Article 3 : d'autoriser Madame la Maire à **désigner par arrêté un suppléant**, pouvant être un élu ou un professionnel de la collectivité ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 974-219740149-20260427-DCM049_2026-DE

S²LO

Article 4 : d'autoriser Madame la Maire ou toute personne habilitée à signer les actes afférents à cette affaire.

Vote : 45 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**